

# Jeux Olympiques et Paralympiques : en Centre-Val de Loire des impacts économiques immédiats limités et très localisés

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 118 • Décembre 2024



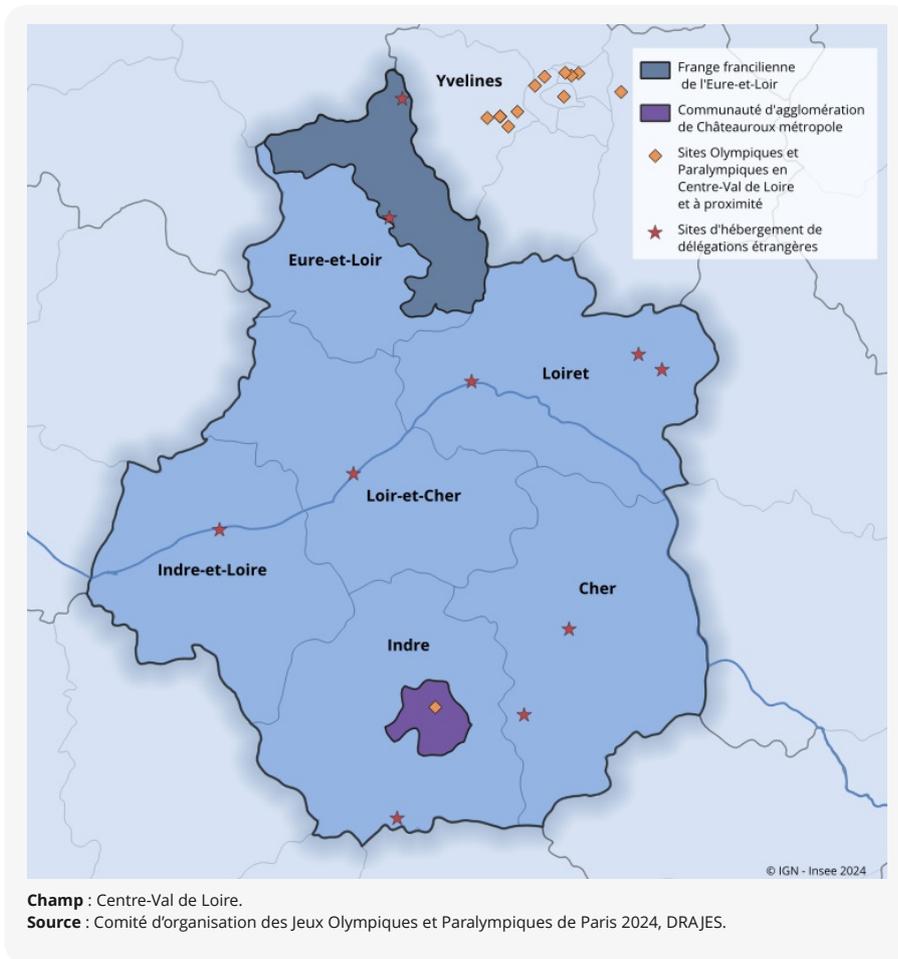
Trois mois après la fin des dernières épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les impacts économiques immédiatement observables de cet événement apparaissent circonscrits à quelques secteurs d'activités et à la proximité des sites des épreuves. Le niveau de l'activité dans le secteur de l'hébergement-restauration est plus élevé en juillet et en août 2024 qu'un an auparavant. Le nombre de nouvelles embauches de salariés dans certains métiers du commerce et de l'hébergement-restauration suit une évolution similaire. Les besoins de main d'œuvre et les recrutements sont plus importants dans le bassin d'emploi de Châteauroux qui accueillait les épreuves de tir sportif. Aussi, la fréquentation hôtelière des touristes en provenance de l'étranger augmente principalement à proximité du site Olympique et Paralympique de Châteauroux. Les locations de meublés touristiques suivent une orientation similaire, avec des taux d'occupation particulièrement hauts par rapport à l'année précédente dans l'agglomération castelroussine.

Entre le 26 juillet et le 11 août, la France a accueilli les Jeux Olympiques d'été, puis les Jeux Paralympiques entre le 29 août et le 8 septembre. Ces Jeux de Paris 2024 ont connu un succès populaire avec 9,2 millions de billets vendus pour les Jeux Olympiques et 2,5 millions pour les Jeux Paralympiques. Même si la majorité des sites étaient situés en région Île-de-France, les épreuves de tir sportif et para-sportif se sont tenues en Centre-Val de Loire, dans l'Indre, au Centre National de Tir de Châteauroux ► **figure 1**. De plus, l'Eure-et-Loir est limitrophe du département des Yvelines où des épreuves olympiques et paralympiques (sports équestres, cyclisme sur piste, golf, BMX, VTT et courses sur route) se sont déroulées sur plusieurs sites. À ces égards, les présents travaux cherchent à apprécier les impacts économiques immédiats en Centre-Val de Loire des Jeux Olympiques et Paralympiques, à partir des données disponibles trois mois après la fin des dernières épreuves.

## Plus d'activité dans l'hébergement-restauration à proximité des sites des épreuves

La variation de cette activité économique au moment des Jeux Olympiques et Paralympiques peut s'apprécier par l'évolution du nombre d'heures rémunérées des salariés par rapport à la même période de l'année précédente.

### ► 1. Les sites olympiques et paralympiques du Centre-Val de Loire et proches de la région



En partenariat avec :

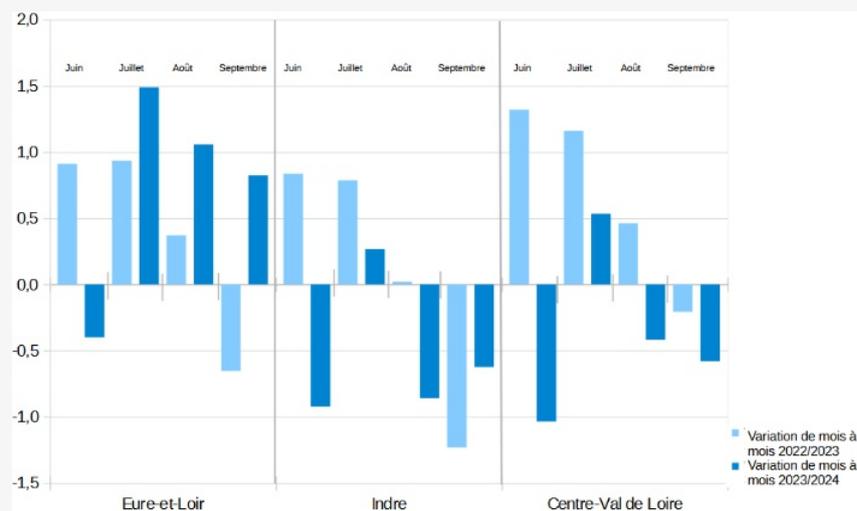
À l'échelle de la région Centre-Val de Loire, le nombre global d'heures rémunérées n'augmente que faiblement (+0,5 %) en juillet 2024 par rapport au même mois un an plus tôt ▶ **figure 2**. La hausse est toutefois plus marquée dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (+1,9 %) ▶ **figure 3**. Ce décalage entre l'évolution du nombre global d'heures rémunérées et celui dans le secteur de l'hébergement-restauration est plus marqué en août (respectivement -0,4 % et +2,1 %) et à peu près du même ordre en septembre (-0,6 % et +1,0 %). Dans l'Indre, département ayant accueilli les épreuves de tir olympiques et paralympiques, le nombre total d'heures rémunérées augmente peu en juillet 2024 par rapport au même mois un an plus tôt (+0,3 %), mais est en forte hausse dans le secteur hébergement-restauration (+10,0 %). En août et en septembre, le nombre d'heures rémunérées diminue globalement dans le département (-0,9 % et -0,6 %), mais augmente nettement dans l'hébergement-restauration (+9,3 % et +5,6 %). En Eure-et-Loir, proche des sites olympiques et paralympiques des Yvelines, le volume d'heures rémunérées augmente en juillet (+1,5 %), en août (+1,1 %) et en septembre (+0,8 %) par rapport aux mêmes mois un an plus tôt. Là encore, le secteur hébergement et restauration se distingue favorablement (respectivement +2,9 %, +3,9 % et +0,8 % en juillet, en août et en septembre).

En considérant les seules entreprises mono ou quasi-monorégionales (**définition**), le chiffre d'affaires des hôtels de la région augmente très légèrement en août par rapport aux mêmes mois un an plus tôt (+1,9 % en euros courants, ce qui traduit une relative stabilité au regard de l'évolution des prix à la consommation sur la même période). En revanche, celui des restaurants diminue en juillet et août 2024. Dans le département de l'Indre, le chiffre d'affaires des hôtels est en nette progression par rapport à l'année précédente durant l'été (+21,7 % en juillet et +29,0 % en août). Ce n'est pas le cas pour le secteur de la restauration (-10,7 % en juillet et +0,4 % en août).

### Le besoin de main d'œuvre et les recrutements également en hausse à proximité des sites des épreuves

Les entreprises apparaissent avoir anticipé cette hausse ponctuelle de l'activité économique. Interrogées fin 2023 [enquête Besoins en Main-d'œuvre, sources] les employeurs de la région ont exprimé pour 2024 un besoin en main d'œuvre de saisonniers supérieur de 4 % à celui de 2023. Cette hausse concerne notamment les fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services (+11 %). Ce besoin de saisonniers augmente encore plus nettement dans le bassin d'emploi de Châteauroux (+27 %). En particulier, les

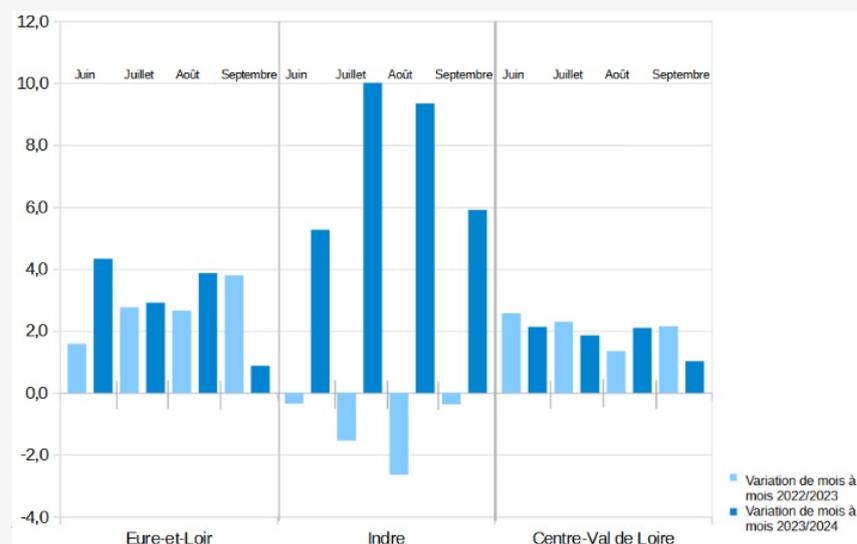
## ► 2. Évolution du nombre d'heures rémunérées dans l'ensemble des secteurs d'activité



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Insee, Déclaration sociale nominative (DSN), données provisoires arrêtées à fin novembre 2024.

## ► 3. Évolution du nombre d'heures rémunérées dans le secteur de l'hébergement-restauration



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Insee, Déclaration sociale nominative (DSN), données provisoires arrêtées à fin novembre 2024.

besoins exprimés pour les fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services y font plus que doubler. Ils restent toutefois modestes dans ce territoire (400).

Les offres d'emploi traduisent la concrétisation de ces besoins de main d'œuvre. Les offres d'emploi liées à un événement ponctuel, comme les Jeux Olympiques et Paralympiques, correspondent souvent à d'autres formes de contrats que le contrat à durée indéterminée (CDI). En Centre-Val de Loire, le nombre total d'offres d'emploi hors CDI collectées par France Travail est plus élevé fin juin 2024 par rapport à fin juin 2023. Parmi les métiers en lien avec les secteurs du commerce et de l'hébergement-restauration, ceux de vendeurs, de caissiers et d'employés de l'hôtellerie participent à cette hausse, alors que les nombres d'offres d'emploi hors CDI diminuent pour les cuisiniers et les

serveurs de cafés et restaurants. À l'échelle régionale, le nombre d'offres diminue pour tous ces métiers en juillet et en août 2024 par rapport aux mêmes mois un an plus tôt, sauf pour les employés de l'hôtellerie en juillet et les caissiers en août. Dans l'Indre, le nombre d'offres d'emploi collectées hors CDI augmente en juin pour les cuisiniers et serveurs, en juillet pour les cuisiniers et en août pour les cuisiniers, les caissiers et les serveurs.

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire pour chaque salarié qu'une entreprise a l'intention de recruter et qui doit être réalisée dans un délai de huit jours avant l'embauche. Elle peut également constituer un indicateur prévisionnel de l'évolution à court terme de l'emploi. Concernant les contrats à durée déterminée (CDD) dans le secteur de l'hébergement-restauration en Centre-Val de Loire, le nombre de DPAE

augmente seulement pour ceux de plus d'un mois en juillet (+3 %) et en août 2024 (+6 %) par rapport aux mêmes mois un an plus tôt. Dans l'Indre, le nombre de DPAE dans ce secteur augmente aussi uniquement pour les CDD de plus d'un mois (+37 %) en juillet et pour les CDD de moins d'un mois en août (+10 %). En Eure-et-Loir, le nombre de DPAE en CDD de plus d'un mois augmente uniquement en août 2024 (+5 %).

Comme les CDD, les contrats intérimaires peuvent être utilisés par les entreprises pour faire face à des besoins ponctuels. Tous secteurs confondus, les effectifs intérimaires en équivalent temps plein (EQTP) diminuent en juillet et en août 2024 dans la région par rapport aux mêmes mois un an plus tôt. Cette baisse concerne également le département de l'Indre. Toutefois, les nombres de contrats d'intérim conclus au cours du mois augmentent en Centre-Val de Loire dans les secteurs du commerce et de l'hébergement en juillet et en août 2024 par rapport aux mêmes mois un an plus tôt. Dans l'Indre comme dans la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole, des contrats d'intérim sont conclus dans le secteur de l'hébergement en juillet et en août 2024, alors qu'ils étaient quasiment inexistantes en 2023.

### Baisse un peu plus marquée dans l'Indre du nombre de demandeurs d'emploi

Globalement en Centre-Val de Loire, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail de catégories A, B et C, c'est-à-dire sans emploi (A) ou exerçant une activité réduite (B et C), diminue légèrement (-0,2 %) au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 par rapport au même trimestre un an auparavant. Plus précisément, le nombre de demandeurs d'emploi de ces catégories diminue dans la plupart des métiers exercés dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration en juillet et en août 2024 par rapport aux mêmes mois un an plus tôt.

Dans l'Indre, le nombre total de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C diminue (-3,3 %) au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 par

rapport au même trimestre un an auparavant. Là aussi, les baisses en juillet et en août concernent la plupart de ces métiers. Dans la zone d'emploi de Châteauroux, le nombre total de demandeurs d'emploi diminue de 3,6 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 par rapport au même trimestre un an auparavant. À Châteauroux, la baisse dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration concerne encore plus de métiers que dans les autres territoires.

### Fréquentation hôtelière en repli à l'échelle régionale, mais en hausse à proximité des sites olympiques et paralympiques

À l'échelle régionale, le nombre de nuitées hôtelières (**définition**) diminue de 5,3 % en juillet 2024 par rapport au même mois un an plus tôt (contre -6,1 % en France métropolitaine). En Centre-Val de Loire, la baisse concerne les résidents (**définition**) (-3,3 %), mais encore davantage les non-résidents (-10,3 %) ► **figure 4**. L'Indre se distingue des orientations régionales, avec un nombre de nuitées de non-résidents en hausse de 12,3 %. Le taux d'occupation des hôtels de ce département augmente de 1,2 point, alors qu'il baisse dans la région. Dans la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole, où se trouve le Centre National de Tir, le nombre de nuitées de non-résidents augmente de 8,0 %. Par ailleurs, la part de non-résidents parmi l'ensemble des nuitées passe de 17,3 % à 21,7 % en un an. En Eure-et-Loir, le taux d'occupation des hôtels augmente de 2,7 points. La frange francilienne de ce département (**pour comprendre**) constitue la partie de ce département la plus proche de l'Île-de-France, en particulier des Yvelines où se situent plusieurs sites olympiques et paralympiques. En juillet, le nombre de nuitées hôtelières y augmente de 7,0 % au total et de 14,9 % pour les résidents.

En août, le nombre de nuitées hôtelières augmente dans la région (+1,8 %), comme en France métropolitaine (+0,8 %). Le nombre de nuitées des non-résidents baisse toutefois très légèrement en Centre-Val de Loire. Dans l'Indre, le

nombre total de nuitées augmente de 6,4 % et celui des nuitées de non-résidents de 50,1 % par rapport au même mois un an plus tôt. Le taux d'occupation des hôtels de ce département augmente de 9,1 points, alors qu'il est quasiment stable dans la région. Dans la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole, le nombre de nuitées augmente, notamment celles des non-résidents (+24,1 %). La part de non-résidents parmi l'ensemble des nuitées y passe de 18,4 % à 20,1 %. La fréquentation touristique croît aussi en Eure-et-Loir. Le taux d'occupation des hôtels y progresse de 3,9 points. En particulier, le nombre de nuitées augmente fortement (+22,0 %) en août dans la frange francilienne de ce département (+30,9 % pour les résidents et +7,6 % pour les non-résidents).

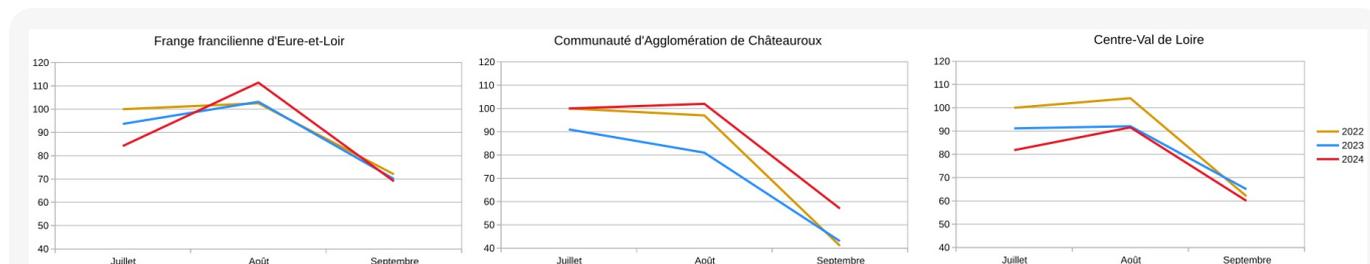
Dans la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole, la fréquentation des hôtels est très sensiblement supérieure à ce qu'elle était un an auparavant pendant la période des jeux olympiques (+78 %) ou paralympiques (+87 %).

### Des visiteurs en provenance de l'étranger accueillis en plus grand nombre dans les campings dans l'Indre en juillet

Le nombre de nuitées en camping diminue de 3,3 % en Centre-Val de Loire en juillet-août, mais progresse légèrement en France métropolitaine (+1,1 %). Ce recul est un peu plus faible en considérant les seuls non-résidents (-2,4 %).

Parmi les départements de la région, la part de non-résidents augmente le plus sur un an dans l'Indre : de 32,3 % à 41,0 % en juillet-août. Dans ce département, le nombre de nuitées de non-résidents augmente ainsi très fortement (+23,4 % en juillet-août). En juillet, le taux d'occupation des campings de l'Indre augmente de 1,6 point, alors qu'il baisse de 0,9 point dans la région. En août, la dynamique du taux d'occupation est un peu plus faible dans l'Indre (+0,5 point, contre +0,9 point dans la région).

## ► 4. Nombre de nuitées de non-résidents dans les hôtels en juillet, août et septembre



Champ : Nuitées dans les hôtels du Centre-Val de Loire;

Source : Insee, Enquêtes de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme 2022, 2023 et 2024, données 2024 provisoires arrêtées à fin novembre 2024.

## ► Encadré - Le mot du Comité régional du Tourisme Centre-Val de Loire (CRT) : un impact relatif et ponctuel des Jeux Olympiques et Paralympiques sur l'activité touristique

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont eu un impact positif sur l'activité des hébergements sur la période des JO et autour du lieu d'accueil d'épreuves en région Centre-Val de Loire, situé à Châteauroux. À l'échelle de la région, cet impact n'a pas permis de pallier un contexte difficile durant l'année 2024 (temps pluvieux, perturbations des projets de week-ends liées aux élections...) qui ont globalement amené les flux touristiques à reculer en 2024 par rapport à 2023.

Le taux d'occupation des hôtels de chaîne ([sources](#)) de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole augmente fortement en août 2024 : +15 points par rapport au même mois un an plus tôt. Or, ce taux d'occupation est en baisse partout ailleurs en région sur la même période, sauf dans l'Eure-et-Loir où il gagne 6 points. De juin à octobre, la progression du prix moyen des chambres de ces hôtels de chaîne est élevée à Châteauroux, et nettement supérieure à celle observée dans d'autres territoires. Malgré ces résultats positifs ponctuels au moment des Jeux, l'activité de l'hôtellerie de chaîne en cumulée de janvier à octobre est en retrait, à Châteauroux comme ailleurs.

Au niveau des locations de meublés touristiques ([sources](#)), la progression du nombre de propriétés mises en location est beaucoup plus importante sur l'agglomération de Châteauroux que sur d'autres agglomérations de la région, comme celles d'Orléans ou de Chartres, pourtant plus proches de l'Île-de-France. Aux niveaux du nombre de nuits réservées et du taux d'occupation, le constat est similaire : l'agglomération de Châteauroux se démarque des autres territoires au moment des épreuves des Jeux. Le taux d'occupation augmente d'environ 20 points et le nombre de nuits réservées est multiplié par 2, voire davantage sur certains jours. En cumul de janvier à octobre, la hausse du nombre de nuits réservées est nettement plus forte sur Châteauroux Métropole (+50 %) et dans l'Indre (+22 %), qu'au niveau de la région (+8 %) et dans les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret (respectivement +13 % et +8 %).

Dans la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole, le nombre de nuitées de non-résidents en camping augmente de 12,3 % en juillet-août. Dans la frange francilienne de l'Eure-et-Loir, le nombre de nuitées en camping augmente aussi considérablement (+68,1 % en juillet-août). Cette hausse concerne là aussi en premier lieu les non-résidents (+93,0 % en juillet-août). ●

Olivier Diel, Esther Thiebaut (Insee)

↓ Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://insee.fr).

## ► Pour en savoir plus

- **Diel O., Gôme H.**, "La fréquentation touristique estivale en Centre-Val de Loire est en retrait en 2024", *Insee Flash Centre-Val de Loire*, novembre 2024.
- **Kiren J., Niay M., Rouleau G.**, "Un « effet JOP » sur la croissance de l'ordre de 0,3 point de PIB au troisième trimestre", *Insee, Note de conjoncture*, juillet 2024.
- **Tillard T., Boekwa Bonkosi É.**, "370 000 habitants dans la frange francilienne de la région Centre-Val de Loire", *Insee Dossier Centre-Val de Loire n°8*, août 2023.

## ► Sources

La **Déclaration sociale nominative (DSN)** est une déclaration en ligne produite tous les mois à partir de la fiche de paie. Les entreprises y inscrivent les informations concernant chacun de leurs salariés. La DSN sert à calculer et payer les cotisations sociales et à transmettre les données sur les salariés aux organismes sociaux.

Les **indices de chiffres d'affaires** permettent de mesurer mensuellement, et de façon précoce, l'évolution de l'activité (en valeur) des entreprises. Ils représentent une information essentielle pour le suivi conjoncturel. Ils sont calculés par l'Insee à partir d'une source fiscale, le formulaire CA3 que les entreprises remplissent tous les mois pour le paiement de la TVA.

Chaque année, l'**enquête Besoins en main-d'œuvre** de France Travail adresse un questionnaire à 2,5 millions d'établissements pour connaître leurs besoins en recrutement par secteur d'activité et par bassin d'emploi. Les employeurs sont interrogés sur leurs intentions d'embauche et leurs difficultés de recrutement anticipées, sur l'ensemble des projets de l'année suivante.

Les **statistiques du marché du travail** portent sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et sur les offres d'emploi confiées par les employeurs à France Travail. Elles sont établies et diffusées conjointement par la Dares et France Travail.

Le suivi statistique des déclarations d'embauche par l'Urssaf s'appuie sur les données de la **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)**. La DPAE doit être réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Cette formalité préalable à l'embauche traduit une intention d'embauche à très court terme.

L'Insee réalise chaque mois une **enquête sur la fréquentation touristique** des hébergements collectifs de tourisme en France : hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques. Jusqu'en 2022, les Comités régionaux de tourisme participaient à son financement.

Les **données sur les hôtels de chaîne** proviennent du baromètre mensuel de l'hôtellerie de chaîne et résidences de la région Centre-Val de Loire (traitement : Observatoire du tourisme CRT Centre-Val de Loire - MKG destination).

La **location de meublés touristiques** correspond aux annonces publiées sur les plateformes Airbnb, Booking.com et Expedia. Les données portent sur l'offre, la fréquentation et le taux d'occupation (traitement : Observatoire Mutualisé du Locatif, France Tourisme Observation en partenariat avec le CRT Centre-Val de Loire et les partenaires infra-régionaux).

## ► Pour comprendre

Le territoire de frange francilienne considéré est constitué de 290 communes d'Eure-et-Loir et du Loiret : [Tillard et Boekwa, 2023 ; pour en savoir plus].

## ► Définitions

Les **heures rémunérées** couvrent les heures travaillées ainsi que des heures non travaillées mais rémunérées par l'employeur, notamment pendant les congés payés mais pas les périodes de chômage partiel.

Les **demandeurs d'emploi** sont des personnes inscrites à France Travail. La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique, les données sur les demandeurs d'emploi selon plusieurs catégories. Parmi celles-ci, les catégories A, B et C regroupent les demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, qu'ils exercent ou non une activité réduite.

Les **nuits réservées** correspondent au nombre total de nuits louées sur la période observée, définies en fonction de l'étude des calendriers de location.

Le **taux d'occupation** est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Le **nombre de nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Une **entreprise monorégionale** est une entreprise dont tous les établissements sont situés dans la même région. Une **entreprise est quasi-monorégionale** si au moins 80 % de ses salariés travaillent dans la même région.

